



## A RETENIR

**Flavescence dorée** : Se préparer au 3<sup>ème</sup> traitement obligatoire

**Mildiou** : Faible pression

**Oïdium** : Evolution des symptômes – **période toujours à risque**

**Tordeuses de la grappe** : Fin de la 2<sup>ème</sup> génération.

**Cicadelle verte** : Début des symptômes

## SOMMAIRE

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Mildiou

Oïdium

Vers de la grappe

Pyrale des agrumes

Cochenilles farineuses

Cicadelle verte

Maladies du bois

Prévision météo

Liens utiles



**ANIMATEUR FILIERE** : CRVI

**Rédacteur** : Gilles Salva

**Structures partenaires** :

CA2B, SCA UVIB, Domaine

Comte Peraldi, Clos

Capitolo, CANICO, CAP

**Directeur de publication** :

Jean François Sammarcelli,

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

Maison de l'Agriculture

Route du stade

20215 VESCOVATO

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

**Crédit photo** : CRVI de  
Corse, CA2B

## • STADES PHENOLOGIQUES

Les conditions climatiques clémentes permettent de diminuer le retard par rapport à 2020.

Le Vermentinu et le Sciaccarellu se situent entre le stade petit pois (K) et fermeture de la grappe (L). Les cépages les plus précoces, comme le Niellucciu, le Grenache et le Biancu gentile atteignent le stade fermeture de la grappe. Dans les secteurs les plus avancés (Balagne), le Grenache présente les tout premiers grains vérés.



Stade K : Petit pois



Stade L : Fermeture de grappe

## • FLAVESCENCE DOREE

*Scaphoïdeus titanus* est la cicadelle vectrice de la jaunisse de la vigne (Flavescence dorée). Elle est inféodée à la vigne et hiverne sous forme d'œufs dans les écorces. L'agent pathogène de cette maladie est un phytoplasme.

Un périmètre de lutte obligatoire (PLO) contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne est défini par arrêté préfectoral pour la Haute-Corse et la Corse du Sud.

Arrêté préfectoral : cliquer sur [ce lien](#).

Aménagement de la lutte (dates de traitements obligatoires, communes en PLO) : [voir le communiqué de la FREDON Corse](#).

**En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 -Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiologie des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.**



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

## • MILDIOU

**Observation** : La pression est faible sur l'ensemble du vignoble. Les taches issues des dernières contaminations ont séché. Il n'y a pas de nouvelles contaminations notables hormis sur la côte orientale. De nouveaux symptômes sont observés sur la Syrah en particulier, essentiellement sur feuilles. Certaines parcelles (rosée matinale) présentent des taches sporulantes. Cependant la fréquence d'attaque reste moyenne à faible.

**Evaluation du risque** : Selon la modélisation, les EPI (Etat du potentiel d'infection) sont très faibles et nettement en baisse. La situation reste stable, d'autant plus que les prévisions météorologiques ne sont pas favorables au champignon.



### **Gestion du risque :**

- Suppression des organes verts à proximité du sol.
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol : diminution des remontées humides dans les ceps.
- Gestion de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) : limitation de l'entassement et par conséquent réduction de l'humidité potentielle.

## • OÏDIUM

**Observations** : L'oïdium continue de se manifester sur feuilles et sur grappes. Les attaques sur grappes sont sporulantes.

- En Balagne, les contaminations sur Grenache et Biancu gentile sont nombreuses mais les dégâts moyens. Le Sciaccarellu et le Vermentinu sont moins atteints.
- Sur la côte orientale, le Sciaccarellu et le Vermentinu ont une fréquence et une intensité d'attaque faibles, mais le Niellucciu est particulièrement touché.
- A Patrimonio et Ajaccio, les attaques sur grappes sont faibles.

**Evaluation du risque** : La vigne est toujours dans la période de sensibilité au champignon. Les attaques varient en fonction du secteur et du cépage. Le risque est moyen à fort en fonction de l'historique de la parcelle.



**Attention !** Le stade fermeture de la grappe annonce la baisse de sensibilité de la vigne à l'oïdium. Mais si le champignon s'est manifesté avant ce stade, il peut quand-même continuer sa progression jusqu'à provoquer l'éclatement des baies, entraînant l'apparition de pourriture grise ou acide.

- Surveiller les éventuels éclatements de baies provoquant ce phénomène
- En amont, possibilité de pratiquer des vendanges en vert, le cas échéant.

**Gestion du risque** : Bien soigner l'ébourgeonnage afin de favoriser l'aération du feuillage et des grappes.



Symptômes d'oïdium face supérieure et inférieure



Oïdium sur grappe

## • VERS DE LA GRAPPE

**Observations** : La 2<sup>nd</sup>e génération touche à sa fin. Malgré quelques signalements de chenilles en Balagne et sur la côte orientale, les populations sont faibles dans l'ensemble.

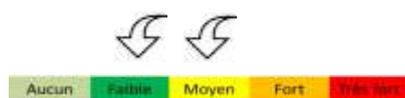
Un nombre insignifiant de papillons a été relevé dans les pièges, mais attention, les niveaux d'attaque ne sont pas nécessairement corrélés au nombre de captures.

**Evaluation du risque** : Ainsi, le niveau de population de la deuxième génération peut être évalué par le test de la saumure (comptage larvaire) :

- Prélever une grappe par cep (sur 25 ceps environ) de manière aléatoire
- Dissoudre 100 g/L de sel dans 10 à 15 litres d'eau
- Immerger totalement l'ensemble des grappes prélevées
- Agiter régulièrement afin de favoriser la remontée des larves à la surface
- Au bout de 20 minutes, débiter le dénombrement
- Répéter l'opération durant une heure minimum.

**D'après la modélisation**, seules les larves âgées (L4 + L5) peuvent être présentes. Le début du vol de 3<sup>ème</sup> génération n'est pas prévu avant le 20 juillet (à confirmer).

Le risque est faible dans la majorité des cas, moyen pour les parcelles historiquement sensibles.



**Gestion du risque** : La **confusion sexuelle** est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant.

## • PYRALES DES AGRUMES

**Biologie** : *Cryptoblabes gnidiella*, nommée pyrale du Daphné ou pyrale des agrumes, se nourrit du miellat sécrété par les cochenilles et/ou de raisins ayant atteint la maturité. Les premières larves apparaissent fin mai/début juin. La larve mature peut se nourrir des baies vertes. Ce lépidoptère est fortement nuisible puisqu'il cause des pertes de récolte importantes et peut engendrer des attaques de pourriture grise.

On peut facilement observer les larves sur les cépages dont les grappes ont déjà atteint le stade fermeture (Niellucciu, Grenache, Muscat à petit grain...), particulièrement sur vigne à forte vigueur, avec des grappes enchevêtrées.

**Observations** : Les attaques de pyrales augmentent dans le vignoble. Elles sont principalement liées à l'historique de la parcelle. Tous les stades larvaires sont visibles.

- En Balagne, les cépages Grenache, Muscat et Biancu Gentile sont particulièrement atteints, avec des attaques pouvant aller jusqu'à 60 % des ceps.
- A Patrimonio et sur la côte orientale, le Niellucciu et le Grenache sont moins touchés (jusqu'à 10 % de ceps atteints).
- Pas de retours d'informations dans le sud de l'île.

**Evaluation du risque** : Moyen en général, fort localement.



Larve de pyrale sur baie (photo CDA 2B)

### • COCHENILLES FARINEUSES

**Biologie :** La cochenille farineuse, *Pseudococcus viburni*, est un insecte piqueur-suceur se nourrissant de la sève des plantes. Son corps est couvert d'une cire poudreuse blanche. Elle secrète du miellat et entraîne l'affaiblissement de la plante, une croissance ralentie, et surtout, à l'approche de la maturité, la destruction des baies avec apparition de foyers de pourriture (grise et/ou acide).

**Observations :** Les premières cochenilles apparaissent majoritairement sur le Grenache, à Patrimonio et en Balagne. Les attaques sont en lien avec l'historique de la parcelle et faibles : aux environs de 2 à 3 pieds touchés pour 25 ceps. Aucun retour d'informations pour la Corse du Sud.

**Évaluation du risque :** Moyen en général.



Cochenille farineuse

### • CICADELLES VERTES

**Biologie :** La cicadelle verte (*Empoasca vitis*), également connue sous le nom de cicadelle des grillures, est un insecte qui évolue en 2 à 4 générations en fonction du climat. Les larves, d'abord de couleur blanche puis verte, se déplacent sur la face inférieure des feuilles et se caractérisent par leur marche « en crabe ». Les adultes de couleur verte, se déplacent sur les deux faces des feuilles. Une attaque se traduit d'abord par des symptômes en périphérie de la feuille : rougissement sur cépage noir et jaunissement sur cépage blanc. Ces zones gagnent ensuite progressivement l'intérieur du limbe, pour finir par se dessécher et provoquer la chute des feuilles. C'est en été que les attaques ont le plus d'impact, en termes de gravité et de conséquence sur l'activité photosynthétique.

**Observations :** Les populations sont en augmentation. Le Vermentinu et le Grenache sont principalement concernés. Un nombre très important de larves a été dénombré sur la côte orientale et plus précisément à Ghisonaccia, Aléria, San Giuliano et Antisanti, où le seuil indicatif de 1 larve / feuille est atteint dans de nombreuses parcelles. Les populations sont plus faibles ailleurs. Les premiers symptômes de grillures apparaissent.

**Évaluation du risque :** Moyen en général, fort localement.



Symptôme de grillure dû aux cicadelles vertes

### • MALADIES DU BOIS

La saison est propice à l'observation des maladies du bois (Esca / BDA).

**Observations :** On relève une augmentation des symptômes, que ce soit la forme lente ou apoplectique, en tous secteurs.

**Évaluation du risque :** Un bilan sera nécessaire en fin de campagne.



Symptômes d'Esca : forme lente



Symptômes d'Esca : forme apoplectique

	Vendredi 9 juillet	Samedi 10 juillet	Dimanche 11 juillet	Lundi 12 juillet	Mardi 13 juillet	Mercredi 14 juillet	jeudi 15 juillet	Vendredi 16 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud								
	Début de journée ensoleillé avec ensuite des passages nuageux ; vent d'Ouest Sud-Ouest assez fort dans le Cap Corse	Temps ensoleillé ; vent d'Ouest assez fort dans le Cap Corse samedi		Temps ensoleillé ; vent de Sud-Ouest assez fort dans le Cap Corse mardi		Temps largement ensoleillé		

Pour la période du lundi 12 au jeudi 15 juillet, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

### LIENS UTILES

**PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. [Consulter la note nationale](#)

**PRODUITS DE BIOCONTROLE** : ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- les macro-organismes ;
- et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale. Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures. Cette liste est périodiquement mise à jour. [Consulter la Liste](#)

**RESISTANCE VIGNE** : Note technique nationale relative aux résistances de la vigne : [Note technique 2021](#)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.